

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression : 6/11/2025

1 : Identification de la substance/préparation et de la société

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT : Bougies en spirale (n° d'art. : 400103-400196+400199+400221-400267, 400350-400355), Bougies en anneau (400218-400220+400268-400275), Bougies minces (400197+400215+400216), Bougies (81004.01.00-81004.01.14), Bougies numérotées (81004.01.15-81004.01.24), Bougies figurées (81004.01.25-81004.01.38)

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Bougies pour la décoration

1.3 COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE :

NOM : Rico Design GmbH & Co. KG

ADRESSE : Industriestr. 19-23, 33034 Brakel, Allemagne, www.rico-design.com

1.4 TÉLÉPHONE D'URGENCE

TEL : +49 (0)5251 2882 500 - pendant les heures d'ouverture du bureau de 9h à 16h

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon la classification conformément au Règlement (EC) No. 1272/2008, le produit n'est pas classé comme substance dangereuse.

2.2 Élément d'étiquetage :

Pictogrammes de danger :

aucun **Mot indicateur** : aucun

Mentions de danger : aucune

Conseils de prudence : aucun

2.3 Autres dangers : Non applicable

3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances Informations non pertinentes.

3.2 Mélanges.

*Nom de l'ingrédient	NOM DE L'INGRÉDIENT *NUMÉRO CAS *Numéro CAS	N° CE	*Proportion	
Cire de paraffine	8002-74-2	232-315-6	>99 %	Non classé
Pigments divers	Divers	Divers	< 1%	Non classé

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et à ses amendements. Non classé comme substance dangereuse.

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression : 6/11/2025

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers soins

Après contact avec la peau : Non applicable dans la situation générale.

Après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas de malaise.

Après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation : Amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :

Traiter de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

1. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome. (MSHA/NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. Rejet accidentel Mesures

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz.

6.2 Protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement, le ramasser et le placer dans un conteneur pour l'éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour la manipulation

Mesures de protection :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'ingestion et l'inhalation.

7.2 Conditions de sécurité stockage, y compris les incompatibilités éventuelles

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles décrits dans la section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Outre l'utilisation mentionnée dans les premières parties, il n'y a pas d'autres utilisations finales spécifiques imprévues.
d'autres utilisations finales spécifiques imprévues.

8. Paramètres de contrôle

8.1 Paramètres de contrôle Valeurs

limites d'exposition professionnelle Pas de limites disponibles

Valeurs limites biologiques :

Ce produit ne contient aucune matière dangereuse dont les limites biologiques ont été établies par les organismes de réglementation.

Méthodes de contrôle :

1. EN 14042 Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques.
2. GBZ/T 160.1-GBZ/T 160.81-2004 Détermination des substances toxiques dans l'air des lieux de travail (norme de série).
3. MDHS 88 Composés organiques volatils dans l'air. Méthode de laboratoire utilisant des échantillonneurs diffusifs, la désorption de solvant et la chromatographie en phase gazeuse.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Pas d'information disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) (Predicted No Effect Concentration (PNEC))

Pas d'information disponible

8.2. Mesures d'ingénierie

1. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
2. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.
3. Utiliser des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrants.
4. Aménager une sortie de secours et une zone d'élimination des risques.

8.3 Équipement de protection individuelle

Exigence générale : Aucune exigence particulière, voir la description ci-dessous

Protection des yeux : En règle générale, il n'est pas nécessaire de porter une protection oculaire.

Protection des mains : En général, il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Protection des voies respiratoires : Dans la situation générale, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Protection de la peau et du corps : En général, la protection de la peau et du corps n'est pas nécessaire.

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression : 6/11/2025

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	solide	Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Couleur	variée	Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de risque d'explosion
Odeur	Faible odeur	Propriétés oxydantes	Non disponible
PH	Non disponible	Pression de vapeur	Non disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Non disponible	Densité relative	Non disponible
Point de fusion/intervalle de fusion	> 60°C	Solubilité dans l'eau	insoluble
Point d'éclair	Non disponible	Coefficient de partage	Non disponible
Inflammabilité	Non	Autres	Non

9.2 Autres informations

Dangers physiques : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité.	Stable dans des conditions normales
10.2. Stabilité chimique.	Stable dans des conditions normales de température et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses.	Aucune dans des conditions normales de traitement
10.4. Conditions à éviter	Matériaux incompatibles. Feu et sources de chaleur
10.5. Matières incompatibles	Alcali, sodium, calcium et autres métaux actifs, halogènes, oxydes métalliques, oxydes non métalliques, halogénures d'acyle et phosphures métalliques. Métal actif, alcools, aldéhydes, disulfure de carbone, carbone, soufre, phosphore, bore, agents réducteurs, acétylènes métalliques et carbonates métalliques.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de données disponibles

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

No CAS	Voie d'exposition	Type de test	Espèces observées	Dose
8002-74-2	Orale Cutanée	LD50 LD50	Rat Lapin	> 5000 mg/kg > 3600 mg/kg
13463-67-7	Orale Cutanée Inhalation	LD50 LD50 LC50/4H	Rat Lapin Rat	> 10000 mg/kg > 10000 mg/kg > 5,09 mg/L

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression :
6/11/2025

11.2 Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.3 Autres

Corrosion/irritation de la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation de la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT-exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction (supplémentaire) : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Pas de données disponibles

Toxicité aquatique chronique

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	No Cas	Persistance (eau/sol)	Persistance (eau/sol) (air)
Dioxyde de titane (P.W.6)	13463-67-7	Élevée	Élevée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	No Cas	Potentiel de bioaccumulation potentiel de bioaccumulation	commentaires
Dioxyde de titane (P.W.6)	13463-67-7	Faible	BCF=10

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	No Cas	Mobilité dans le sol	Carbone organique du sol carbone organique du sol - eau Coefficient de partage (Koc)
Dioxyde de titane (P.W.6)	13463-67-7	Faible	23.74

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cas No.	Composant	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB et vPvB (conformément à (CE) n° 2015/830)
13463-67-7	Dioxyde de titane (P.W.6)	non PBT/vPvB

12.6 Autres effets néfastes

La substance a un très faible potentiel de réchauffement de la planète. La substance n'a pas de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone.

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression :
6/11/2025

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (directive-cadre sur les déchets) Avant l'utilisation prévue

Propriétés des déchets qui les rendent dangereux : Substances non dangereuses

Opérations d'élimination : Recommander l'élimination par incinération. Opérations de valorisation : Non

Codes des déchets / désignations des déchets selon CED / AVV : Non

Après l'utilisation prévue

Propriétés des déchets qui les rendent dangereux : Substances non dangereuses Opérations

d'élimination : Recommander l'élimination par incinération. Opérations de récupération : Aucune

Codes des déchets / désignations des déchets selon CED / AVV : Non

14. Informations sur le transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial intérieure (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 N° ONU	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES MARCHANDISES DANGEREUSES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSE S MARCHANDISES DANGEREUSES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE DANGEROUS
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSE S S MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE DANGEROUS
14.3 Classe de danger pour le transport	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSE S S MARCHANDISES DANGEREUSES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE DANGEROUS
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non

Date de révision : 3/14/2025

Version : 1.0

Date d'impression :
6/11/2025

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune précaution particulière n'est requise.

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC

Non applicable, marchandises emballées.

15. Informations réglementaires

15.1 Inventaire chimique international

Directive 2009/104/CE - utilisation des équipements de travail

Directive 99/92/CE - risques liés aux atmosphères explosives

Directive 92/58/CEE - signalisation de sécurité et/ou de santé

Directive 89/656/CEE - utilisation des équipements de protection

individuelle Directive 89/654/CEE - exigences relatives au lieu de travail

Annexe XIV et annexe XVII du règlement REACH - aucun des ingrédients n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

CAS - Chemical Abstracts Service	CMR - Cancérogènes, mutagènes ou substances toxiques pour la reproduction
DNEL - Derived No Effect Level (niveau dérivé sans effet)	CIRC - Centre international de recherche sur le cancer
	PNEC - Concentration prédite sans effet
LC 50 - Concentration létale 50	LD 50 - Dose létale 50
NOEC - Concentration sans effet observé	EC 50 - Concentration efficace 50
PBT - Persistant, bioaccumulable, toxique	POW - Coefficient de partage octanol:eau
BCF - Facteur de bioconcentration (BCF)	vPvB - très persistant, très bioaccumulable

Phrases P, H et EUH pertinentes (numéro et texte complet)

Aucune phrase pertinente.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée conformément au règlement REACH. Les données incluses proviennent de bases de données internationales faisant autorité et ont été fournies par l'entreprise. Les autres informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Nous nous efforçons de garantir l'exactitude de toutes les informations. Toutefois, en raison de la diversité des sources d'information et des limites de nos connaissances, ce document est uniquement destiné à servir de référence à l'utilisateur. Les utilisateurs doivent juger par eux-mêmes de l'adéquation de ces informations à leurs besoins particuliers. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou y étant liés de quelque manière que ce soit.